FORMATION OBLIGATOIRE ■ OUI ☐ NON

PRATIQUE RÉGLEMENTAIRE DE CASTRATION CHIRURGICALE DES PORCELETS MÂLES SOUS ANESTHÉSIE LOCALE ET ANALGÉSIE

OBJECTIFS

> Connaitre et appliquer les techniques réglementaires de castration des porcs domestiques mâles âgés de 7 jours ou moins selon l'instruction technique (IT) du 18/11/21 de la DGAL.

INTERVENANTS

Christine Meymerit, formatrice expert en élevage porcin.
Dr vétérinaire, formateur spécialisé en porcs.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> Dates à définir
> Lieu à définir
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

PRATIQUE RÉGLEMENTAIRE DE CASTRATION CHIRURGICALE DES PORCELETS MÂLES SOUS ANESTHÉSIE LOCALE ET ANALGÉSIE

ELEVAGE PORCIN

PROGRAMME

Cette IT repose sur la prise en charge de la douleur lors de la castration des porcelets mâles selon la directive 2008/120/CE (annexe I, chap I, point 8).

> Cadre réglementaire / Présentation des protocoles et fiches spécifiques

> Prescription vétérinaire et traçabilité en élevage

> Mode opératoire, technique de castration de l'anesthésie locale et analgésie avec anti-inflammatoire.

> Organisation du chantier

> Procédure et pratique de castration avec les molécules d'anesthésie locale,

> Précautions et points de vigilance

> Travaux pratiques sur porcelets mâles de moins de 7 jours d'âge

> Bilan de la formation

Les bénéficiaires recevront une attestation théorique et pratique certifiant la formation sur la pratique réglementaire de castration des porcelets mâles sous anesthésie locale et analgésie.

DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC
ELEVEURS ET/OU SALARIÉS EN ÉLEVAGE PORCIN AVEC ATELIER NAISSEUR.

PRÉ-REQUIS
AUCUN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE EXPOSITIVE ET PARTICIPATIVE, VIDÉOS, ÉCHANGES, MISE EN SITUATION EN ÉLEVAGE AVEC PRATIQUE DE CASTRATION

EVALUATION DES ACQUIS
AUTODIAGNOSTIC ET QCM EN FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 180,83€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions**.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.